

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 18

Artikel: A propos de nos gendarmes
Autor: Desbiolles, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A PROPOS DE NOS GENDARMES

KLS sont bien beaux, nos gendarmes vaudois ! me criait l'autre jour, avec beaucoup de conviction, un de nos inspecteurs scolaires dont je ne vous dirai pas le nom parce que... parce que ce n'est pas nécessaire !

Ah ! bien oui ; allez donc demander à cet automobiliste qui se promène avec sa bonne-amie, s'il trouve tant beau le gendarme qui l'arrête sous prétexte de lui demander s'il a un permis ou pour l'accuser de faire un excès de vitesse, alors que sa machine se traîne péniblement sur les routes en faisant du cent-dix-huit à l'heure ! Si ce gendarme regardait un peu par là-haut ce qui se passe, il verrait des gens qui voyagent en avion et qui font du trois cent ! A ceux-là, il ne va rien leur dire ! C'est toujours comme ça, dans ce monde : ceux qui sont *au-dessus des autres*, ils font tout ce qu'ils veulent ! N'en parlons plus, on n'y veut rien changer.

Le vingt-six mars, je montais à la Cité (c'est à Lausanne !) Comme j'arrivais au-dessus de la Barre un agent de police me barra le passage (à moi et à bien d'autres !) Pourquoi ? Eh ! bien, tout simplement parce qu'on voyait, de l'autre côté de la place du Château, arriver une fanfare qui jouait la Marche triomphale de 1905. Et puis derrière la Fanfare, des gendarmes et des gendarmes ! une quantité comme on n'en voit pas souvent : il y avait sûrement tous ceux du canton.

Ils sont venus s'aligner tout au travers de la place d'un pas si régulier et dans un ordre si parfait que, lorsque, d'un seul coup, tous les fusils eurent frappé le sol, — l'on ne vit plus que le solide mur des uniformes bleus, partagé par la ligne fine des gants glancés. Au milieu de ce mur vivant, la bannière cantonale.

Pendant ce temps, une foule de messieurs en habits sombres gravissaient les marches qui conduisent au Château. C'était le Grand Conseil rentrant de la Cathédrale où il venait d'être assemblé. (Il paraît que tous avaient bien répondu ; ce n'était pas comme une fois où un tout jeune député s'était levé à l'appel de son nom et avait répondu : « Oui, avec l'aide de Dieu ! » Il avait cru qu'il était encore à la confirmation).

Ils montaient d'après l'ordre alphabétique des cercles, mais en commençant par Z, puisque c'étaient les *Zyverdonnois* qui étaient les premiers. (Pour aller à la Cathédrale, ils étaient tournés autrement ! Je veux dire que les Z étaient les derniers et que ceux d'Aigle ouvriraient la marche. Avec ce système, il n'y a que ceux du milieu qui restent à la même place, mais ce n'étaient en tous cas pas Martingale et Zaquapan, dont Marc à Louis nous a parlé. puisqu'ils n'ont pas été nommés ; je pense que c'étaient ceux de Magnoux-les-Biolles).

En voyant la masse noire des représentants du Pays de Vaud groupés, sous la coupole azurée du ciel, au-dessus des degrés de granit qu'argentait le soleil matinal, j'ai pensé au premier gouvernement vaudois qui, en avril 1803, décidait « que le costume officiel sera le noir ». Que ceux qui avaient un chapeau mou ou une casquette me le pardonnent, mais j'ai constaté que nos magistrats de 1803 avaient bon goût.

Soudain, au son de la fanfare, la bannière cantonale se détacha de la ligne et, portée par un officier dont le pas énergiquement saccadé martrait l'asphalte, décrivit un triangle parfait sur la grande place en frissonnant sous le frôlé baiser de la brise ; puis, la colonne des uniformes sombres s'ébranla à son tour, fit le tour de la place aux applaudissements de la foule enthousiasmée et disparut par la Cité-Derrière. Oui, « ils sont bien beaux nos gendarmes vaudois ! »

Jacques Desbiolles.



POR RETROVA LE LARRO

MN'a pas adé zu dâi « tsins dé police » ào bin dai z'Agents de la Sûreté coumeint ora et on n'ein avâi pas dâo teimps que petzivant ào fin coutzet de la dein dé Chie-Cheau por lé miné d'or — que ien a pardié qu'ant recommeinci à petzi ào mimo carroz stu tsautéimpa passâ. On s'ein terive tot parai gaillâ bin.

Tsi no lai avâi on homino qu'etâi rudo suti. Quand bin n'avâi pas étâi per lé z'écoulé et l'Académie dé Lozena savâi tot pliein d'afférâ. N'en avâi mein à li po plianta na fliammetta, pos sagni on éga, ào bin na vatze. Cognessâi tot cein que lai ya dein lo Grand et lo Petit Albert, fasâi lo maidzo por lé bête, m'mameint por lé dzeins. On lai dezai et on lo creyâi sorcier.

On vegnâi du grand l'êve por lo consurtâ, por savâi quoui avâi fê pêdré lo lassé ai vatze, ào bin quoui avâi robâ dâi truffé et m'mameint de l'ardzein et savâi adé s'ein teri et gagnâ ôquié.

On dzo, tandi la véprâo, vouauique dai dzeins dâo bord dâo lé que vignant lai demandâ quoui l'ao z'avâi roba dé la tzai dein la tzemenâ d'amont et dé l'ardzeint dein onna catze ào guela-tas et onco dai z'autré z'afférâ.

Coumeint férâ ? On etâi à la lena novalla, lo ciet etâi tot enniollâ, la n'dévessâi êtré asse naira qué leintzo et noutron sorcier lâo dese dinse :

— Vo z'ai lo teimps. Faut préparâ — lo bou est tot près — dé quié férâ on bon tchaffairuz vé lo cemétiro et pu vo z'âodri soupâ. A onze hâore dé né vo z'âodri beta lo fû à votûtron brandon, que vo foudra férâ boulrâ tant qu'à la mi-né, sein lo laissi détiendré, mâ que n'iausse pe mein dé fliamma, rein qué dâi bons motzons, onco bin rodzé.

Aidan vo preindri dâi béccliré et ào derrâ coup dâo relodze dâo mothys vo foudra rollhâ su l'êmotzons avoué l'ê béccliré, l'ê soleva et bramâ : montra té ! montra té ! L'ê motzons baillérant dâi fliomatte et, se vo vouauidé bin vé lo cemétiro, voi voulhiai vaire voutron lârro.

Faut vo deré qué le sorcier peinsâvé qu'ellia z'hommo voulâvant s'ein allâ. Peinsâ vo vâi, à ci teimps, allâ à la mi-né tapa su on fu, ào cemétiro !

Ma l'êtiont pliein de corâdzo et lo sorcier fut d'obedzi d'allâ eimat por s'ein teri à l'honneu et fe dinse.

On pou devant la mi-né, la felhié ào sorcier avâi einfatâ su son caraco 'na vilhie tunique rodzâ dâo servîo dé France, bête su sa tête 'na pè de bégooz quo'n lai avâi laissi lé corné et l'étai zusse sé catzi dein l'adze derrâi lo mouret ein amont dâo cemétiro.

A l'avi que lé z'hommo ant coumeinci à tapa su l'ê motzons ein dezeit : montra té, vouai-quié qu'on diablio rodzo sé met à châota dein llé bosson ein faseint tant fort que poivé :

« Aie ! Aie ! Aie ! » à ti le coups.

Noutré pourro corps ant cru que l'étai lo diablio, l'ê vretablio, cé qu'on n'ouzavé pas nommâ, qu'on dévessai appellâ l'autro, ào bin l'en-nemi, ào bin onco tzouza s'qn ne volliavé êtré boulrâ à tsavon tot dé suite... ào bin pe tâ.

Assebin l'ant tsampâ viâ lâo béccliré, l'ant fotu lo camp tot drâi tzi lo sorcier, on pou ein avau dâo cemétiro et lai ant dé cein qu'etâi arrevâ.

— Ah ! mé pourré dzeins, que lâo fâ, mé pourré dzeins, vo lâi yu, l'ê tzouza que vo z'a robâ, tzouza li-mimo et contro ci larro ne pû rein, ma fâi na, ne pû rein. Ne mé tchau pas d'allâ tot lo drâi ein Einfer.

Clliau bravés dzeins ant étâi su dé lâo z'afférâ, l'ant payî prâo tcher lâo consurte et l'ont moda contre l'ottâ onco tot épouairi.

Djan dâi Mourets.

A malin, malin et demi. — Un examinateur goguenard, voulant embarrasser une jeune fille qui passe l'examen :

— La Bible dit que l'homme fut créé avant la femme ; mais, dans le monde bien élevé, l'étiquette veut qu'on donne la préférence aux dames ; pourquoi donc le Créateur a-t-il créé l'homme avant la femme ? Répondez !

— C'est tout simple, monsieur : avant d'exécuter un chef d'œuvre, on commence toujours par faire un « brouillon » !

UNE FINE GOTTE

MESSIEURS de la justice de paix, cet après-midi-là, s'étaient transportés, à quelque distance du village, pour l'inventaire après décès des biens du vieux Théophile.

Celui-ci, un original de la pire espèce, ne s'était pas marié et, jusqu'au jour de sa mort — une mort subite — avait vécu seul dans cette maison sordide, divertissant tout le voisinage par ses ridicules, en même temps qu'on le haïssait pour son avarice et sa dureté. « Un ladre ! qui tondrait un œuf, et jamais, au grand jamais, ne viendrait en aide à son prochain ! » C'était l'opinion générale, et elle n'avait pas tort.

Jusqu'à soixante-quinze ans, Théophile avait été robuste comme un chêne. Un coup d'apoplexie survint et le terrassa. Il ne laissait aucune parenté. Sa fortune — cette fortune qui avait été pour lui — et que dans le pays on supposait devoir être rondelette, irait donc à l'Etat, à moins que, d'aventure, on ne découvre quelqu'un testament.

Ce n'est guère probable, dit le juge de paix en brisant les scellés, Théophile se croyait quasiment éternel, et l'idée ne lui sera pas venue d'écrire ses dernières volontés !

L'inventaire fut plus long qu'on n'aurait pu le prévoir. Théophile était bien fourni de tout.